

Les conciliateurs de justice au secours de l'engorgement des tribunaux d'instance

Nicole BELLOUBET, ministre de la Justice, a récemment affirmé devant l'Assemblée nationale qu'elle comptait renforcer la conciliation. La Chancellerie attend 450 00 nouveaux dossiers et recrute, donc. Dans la région, dix-huit mille affaires ont ainsi été traitées l'an dernier. Article d'Éric Dussart publié en page Région de Nord Eclair du 2 décembre 2017



Jean-Claude Vanhove est l'un des cent quarante conciliateurs attachés à la cour d'appel de Douai.

Ce matin-là, en mairie de Lambersart, il est question de nuisances sonores. Dans le bureau de Jean-Claude Vanhove, conciliateur de justice, les deux gérants d'une société de restauration et une voisine gênée par le bruit du moteur de leurs frigos.

L'affaire est plus rude qu'il y paraît. Jean-Claude Vanhove, la soixantaine bienveillante aux aguets, laisse exposer aux uns et aux autres leurs positions, mais on sent rapidement qu'elles ne se rapprocheront pas si facilement. Alors, l'ex-commissaire aux comptes à la retraite, un rien matois, reprend les arguments en les arrondissant mine de rien, il suggère, tempère... « *Le bon sens fait partie de la panoplie du conciliateur, mais au même titre qu'un minimum de connaissances juridiques* », expliquera-t-il plus tard.

Le ton monte

Parce que le ton monte, parfois. Comme ici, quand les deux parties, arc-boutées, s'apostrophent vertement. Jean-Claude Vanhove sort le code civil et le code de la santé

publique, cite par cœur l'article qui fait force de loi. Ça calme. Ces connaissances et une bonne dose d'autorité naturelle l'emportent sur l'agressivité.

« Il en faudrait au moins trente autres », dit Anne Olivier, conseiller à la cour, coordonnatrice des conciliateurs. C'est la tendance du moment. Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, l'a expliqué clairement : la conciliation doit venir à l'aide des tribunaux surchargés.

Les querelles de voisinage, comme ici, mais aussi les conflits du droit à la consommation (avec les opérateurs téléphoniques, les fournisseurs de gaz ou d'électricité, les eaux...) ou les différends propriétaires-locataires peuvent se régler à l'amiable.

« Souvent, les conflits ont une origine ancienne »

« Souvent, les conflits ont une origine ancienne et éclatent lors d'une occasion particulière, glisse M. Vanhove. Il faut laisser parler, se vider les rancœurs. Mon but est de faire en sorte que les parties s'approprient les solutions qu'on leur suggère. » Malin. **« Quand ils sortent d'ici, il n'y a ni gagnant, ni perdant. »** Ce qu'Anne Olivier souligne : **« Ce n'est pas comme devant le tribunal, où le juge tranche forcément en faveur de l'un ou de l'autre. Ici, l'accord est plus pérenne. »**

Pour cette fois, le problème des frigos bruyants ne sera pas résolu. On se reverra. **« C'est souvent le cas, on ne peut pas tout résoudre du premier coup. »** Mais Jean-Claude Vanhove brandit des statistiques avantageuses : **« Si on fait abstraction des affaires classées sans suite, le taux de succès est de 70 % pour les affaires envoyées par un juge, et de 64 % pour celles qui nous arrivent directement. »**

Il ne cache pas que son Graal, c'est cette petite phrase : **« Allez, serrez-vous la main... »** Et il sourit : **« On voit alors un geste timide mais bien réel, et je vous jure que c'est gratifiant ».**

«La Marianne en en-tête, c'est déjà la justice»

On traite ici les litiges du quotidien inférieurs à quatre mille euros. **« Mais pas de droit de la famille, précise Anne Olivier. Ni divorce, ni garde d'enfants... »** En revanche, les conflits de succession, par exemple, s'aplanissent souvent dans le bureau du conciliateur. Anne Olivier précise : **« La loi de novembre 2016, sur la justice du XXIe siècle impose le passage devant le conciliateur, pour ces petits litiges. »**

Il faut donc recruter. Et faire savoir, aussi, que cette solution existe, qu'elle a ses succès, qu'elle s'impose, même, parfois. **« Les gens reçoivent une invitation à rechercher un accord entre les deux parties, avec la Marianne en en-tête : pour eux, c'est déjà la justice. »**

Jean-Claude Vanhove a traité cent cinquante dossiers, l'an dernier. C'est un peu plus que la moyenne. « *Cela me prend en tout deux jours dans la semaine, mais c'est un moyen de garder un statut social, après la retraite. Et c'est gratifiant, parce qu'on rend service au citoyen et aussi à l'État !* »

La circulaire du ministère précise qu'il faut « *une expérience juridique de trois ans* », mais pas nécessairement de diplôme. Il y a quelques autres critères, mais M. Vanhove tient à préciser : « *Il faut aussi être solide ; ce n'est pas toujours évident...* »

Dans le secret de son bureau, les mots volent parfois, mais il les contient toujours. « *Je pousse les gens à s'arranger entre eux, mais s'il le faut, je m'impose et je reprends la main.* » C'est une justice de tous les jours. Une justice de bénévoles rendue à des gens pour lesquels, parfois, la tranquillité n'a pas de prix.

Renseignements auprès du juge d'instance, ou www.metiers.justice.gouv.fr

Plus d'informations <http://www.nordeclair.fr/117438/article/2017-12-02/les-conciliateurs-de-justice-au-secours-de-l-engorgement-des-tribunaux-d>